

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 11 FÉVRIER 2025



## 20 ANS DE LA LOI SUR LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : UN APPEL À L'ACTION POUR L'AVENIR

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se joint à l'ensemble des acteurs du secteur pour célébrer les 20 ans de la loi du 11 février 2005 sur les droits des personnes en situation de handicap. Cette législation historique qui a notamment permis d'affirmer le principe d'une inclusion scolaire effective pour tous les élèves, quels que soient leurs besoins spécifiques, doit être saluée mais son application doit également être jugée avec un regard exigeant.

### L'accès aux soins en orthophonie : un graal inatteignable pour de nombreux patients

De nombreux défis demeurent à relever et le premier est, assez étonnamment mais très prosaïquement : l'accès aux soins en orthophonie.

Étonnamment car le sujet est connu de tous les acteurs publics, de tous les décideurs, de tous et toutes les ministres qui se sont succédés avenue de Ségur ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ces dernières années.

Prosaïquement car les orthophonistes sont des professionnels essentiels tout au long de la vie des personnes en situation de handicap, notamment pendant l'âge scolaire. De la prise en soin précoce des troubles du langage et de la communication à la rééducation des déficiences cognitives liées à l'âge adulte, leur intervention permet de maintenir ou de restaurer les capacités de communication et d'expression des personnes handicapées.

Mais nous sommes face à un mur et les problèmes s'accumulent : le nombre d'orthophonistes formés chaque année, est largement insuffisant ; les salaires et conditions de travail des orthophonistes sont en inadéquation avec le niveau de formation et d'expertise des orthophonistes ; et le nombre de reconversions des orthophonistes, qui quittent la profession après quelques années d'exercice, est alarmant.

### L'inclusion scolaire : un défi toujours d'actualité

Un autre défi concerne en particulier le bien être et l'intégration pleine et entière des élèves accueillis, la mise en œuvre des systèmes pour les soutenir, eux et leur entourage, et les moyens, non plus quantitatifs mais qualitatifs pour leur venir en aide.

En 20 ans, l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap a fait de grands progrès, mais des freins importants subsistent. C'est pourquoi la FNO plaide pour la création de postes d'orthophonistes salariés au sein de l'Éducation nationale. Ces professionnels, qui n'exerceront pas nécessairement à temps plein dans ce cadre, et pour lesquels les grilles de salaires et le statut doivent être suffisamment attractifs, auraient pour mission de proposer des temps de formation aux enseignants, aux AESH et au personnel des écoles, de mener des actions de dépistage des troubles du langage et de la communication, ou de mettre en place les dispositifs de communication alternative pour les enfants qui en bénéficient déjà grâce à une prise en soin orthophonique en libéral.

### Contact presse

**Sarah Degiovani** - Présidente de la FNO  
06 48 13 46 39

**Niels Lagrange** - Délégué général de la FNO  
07 60 10 22 61

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 11 FÉVRIER 2025



Ces orthophonistes salariés au sein de l'Éducation nationale seraient des acteurs-clés de la mise en œuvre des projets d'inclusion, et contribueraient à garantir un suivi de l'inclusion des élèves en situation de handicap, sans jamais effectuer de soins au sein des écoles ni que leurs missions ne viennent entrechoquer celles des orthophonistes en libéral.

**À l'occasion de cet anniversaire symbolique, la FNO souhaite rappeler que l'inclusion scolaire est un droit fondamental pour les élèves en situation de handicap. Cependant, pour que ce droit soit pleinement respecté, il est impératif que les enfants bénéficient des accompagnements et soins adéquats. Pour cela, il faut donner aux orthophonistes les moyens d'agir de manière efficace.**

**L'augmentation des quotas de formation, la création de postes salariés dans l'Éducation nationale, et le développement des dispositifs d'accompagnement pour les enseignants et les élèves sont des priorités urgentes. Nous appelons donc les autorités publiques à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'action des orthophonistes, maillons essentiels de l'inclusion scolaire et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.**

## Contact presse

**Sarah Degiovani** - Présidente de la FNO  
06 48 13 46 39

**Niels Lagrange** - Délégué général de la FNO  
07 60 10 22 61